

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

Mme Beaudouin-Hubiere et M. Savatier

ARTICLE 11

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« minimales et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la possibilité d'instaurer des durées minimales d'occupation sur les emplois en tension. Sur les emplois qui subissent un fort turn-over, l'instauration d'une durée minimale risque d'avoir un effet dissuasif. L'instauration d'une durée minimale d'occupation sur les emplois qui subissent un fort turn-over pourra également être contradictoire avec la priorité de mutation prévue à l'alinéa 6 du même article.